



# OREZONE

## Politique de l'environnement

Orezone Gold Corporation (« Orezone » ou la « Société ») et toutes ses filiales s'engagent à protéger et à améliorer en permanence l'environnement dans lequel nous travaillons. La présente politique énonce ses principes directeurs à cet égard.

Orezone reconnaît qu'une gestion environnementale rigoureuse et appropriée est essentielle à la bonne exécution des opérations minières et des activités connexes. Notre objectif est de minimiser les impacts environnementaux de nos processus et de nos activités. Cette politique contribue à maintenir nos valeurs et profite à tous les employés, fournisseurs, actionnaires et communautés dans lesquelles Orezone exerce ses activités.

Nous mettrons en œuvre et intégrerons pleinement les meilleures pratiques et conceptions environnementales dans toutes nos activités et opérations et veillerons à ce que la protection de l'environnement soit d'une importance primordiale dans l'ensemble de l'organisation. Orezone s'engage à se conformer aux Bonnes Pratiques Internationales de l'Industrie (« GIIP »), aux exigences des Principes de l'Équateur tels qu'établis à la date de la présente politique et à la loi applicable.

Nous veillerons à ce que chaque employé, entrepreneur, consultant et fournisseur comprenne ces principes qui seront appliqués en s'engageant à :

1. Faire de l'environnement et de sa protection une partie intégrante de tous les processus décisionnels et des systèmes de gestion, de la conception des projets à la construction, à l'exploitation et à la fermeture finale.
2. Élaborer un système de gestion environnementale efficace pour la construction et l'exploitation qui établit des pratiques d'exploitation du site qui respectent ou dépassent toutes les lois et tous les règlements applicables.
3. Intégrer des systèmes et des pratiques de gestion des risques dans tous les aspects de nos activités, y compris les plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence afin d'éviter ou de minimiser les effets des événements imprévus.
4. Réhabilitation de tous les environnements affectés par nos activités minières, en les remettant dans la mesure du possible dans leur état d'origine ou à un usage alternatif convenu et en assurant la sécurité et la stabilité à long terme du terrain et de l'environnement environnant une fois que nos activités auront cessé.

5. Fournir à tous les employés les ressources, l'expertise et la formation nécessaires pour les encourager activement à assumer la responsabilité de la mise en œuvre des aspects pertinents du système de gestion environnementale dans l'exercice de leurs fonctions.
6. Améliorer continuellement notre performance environnementale en établissant des objectifs environnementaux mesurables et significatifs afin de réduire les effets de toutes les opérations, y compris l'utilisation des ressources et la biodiversité.
7. Promouvoir une communication ouverte avec les employés, les collectivités et le gouvernement en ce qui concerne toutes les questions environnementales dans nos activités et sur nos politiques, nos plans, nos programmes et notre rendement.
8. Effectuer des audits environnementaux périodiques et systématiques, tant internes qu'externes, afin de déterminer le niveau de conformité à nos systèmes et procédures de gestion environnementale et à la présente politique et d'utiliser les résultats de ceux-ci comme base pour l'amélioration continue de la performance environnementale grâce à un processus de gestion adaptatif. Nous examinerons et mettrons à jour périodiquement le système de gestion si nécessaire, y compris la présente politique.
9. Mettre en place des mécanismes de surveillance du PIIG et des lois applicables et consulter les parties prenantes afin de se tenir au courant des développements susceptibles d'avoir une incidence sur les opérations ;
10. Périodiquement, mais au moins une fois par année, soumettre un rapport sur la performance et les réalisations environnementales d'Orezone au Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité.

**Révisé et approuvé par le conseil d'administration  
28 juin 2018**